

128 bien que le prendre sur terre, car la malice reciproque des Nautonniers n'excuse point que le larrecin sur mer ne soit peché, & si c'est par coustume || on se damnera par coustume : car le Commandement qui dit : Tu ne desroberas point s'entend nulle part, ny en la mer ny en la terre. Or bien que la chose soit ainsi le mal ne s'en diminuë point pourtant, & va tousiours pullulant à mesure que les hommes vieillissent. Cela se voit à l'œil qu'aujourdhuy il n'y a plus de fidelité entre les hommes, & que chacun tasche de tromper son compagnon, c'est pourquoy il s'en faut donner de garde, & n'approcher d'aucun Nauire en mer, qu'à bonnes enseignes, de peur qu'un forban ne soit pris par un Pirate. Que si demandant d'où est le Nauire on respond, de la mer, c'est à dire, escumeur de mer, & qu'il faut venir à bord, & rendre combat, si on n'ayme mieux se rendre à la mercy & discretion du plus fort ou qui semble l'estre, ie dis, qui semble l'estre, car on y est souuent trompé.

C'est aussi la coustume en mer, que quand quelque Nauire particulier rencontre un Nauire Royal, de se mettre au dessous du vent, & se presenter non point coste à coste, mais en biaisant & mesme d'abattre son enseigne (il n'est pas neantmoins de besoin d'en auoir en si grand * voyages) sinon quand on approche de terre, ou quand il se faut battre.

129 Pour reuenir à nos Anglois, ils vindrent en fin à nous, sçauoir leur Maistre de Nauire, un vieil Gentilhomme & quelques autres des principaulx, non toutesfois sans une || grande contradiction, car ils apprehendoient le mesme traictement qu'ils ont accoustumé